

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2005

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 novembre 2005 à 20 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Commissaires :

Sont présents :

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery,
Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose,
Nicole Leblanc, Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-Claire Giguère,
Chantal T. Renaud

Messieurs :

Claude Denis, Normand Héroux, Jacques Séminaro,
Jean-Claude Rousseau, Jean Létourneau, Serge Mainville,
Pierre Dominique, Alain Filion, Alain Dépatie

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Commissaires représentant les parents :

Du primaire: Monsieur Michel Parent
Du secondaire : Monsieur Normand Gravel

Sont également présents :

Monsieur André Byette, directeur général adjoint
Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint
Monsieur Denis Roy, directeur général
Monsieur Marcel Teasdale, directeur général adjoint
Monsieur François Houde, secrétaire général
Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Est absente :

Madame Thérèse Richard De Nitto

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2005

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.
Il est 20 h.

29-CC-2005-2006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

5.3 Lock-out

Adoptée unanimement

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal:
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2005
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Reddition de compte sur la délégation de pouvoirs
 - 5.2 École privées associées
 - 5.3 Lock-out
6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Assermentation des commissaires-parents
 - 6.2 Mandat du comité exécutif
 - 6.3 Élection des membres du comité exécutif
 - a. Procédure d'élection
 - b. Nomination d'un président d'élection
 - c. Nomination de deux scrutateurs
 - d. Mise en nomination et élection
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines :
 - 8.1 Régime rétrospectif en CSST – Établissement de la limite par réclamation
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2005

11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes :
 - 13.1 Entente avec la Commission scolaire Riverside
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

30-CC-2005-2006

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2005

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal T. Renaud que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2005 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole.

REDDITION DE COMPTE SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général dépose la reddition de compte sur la délégation de pouvoirs pour la période du 25 octobre 2005 au 22 novembre 2005.

31-CC-2005-2006

ÉCOLES PRIVÉES ASSOCIÉES

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Taillon et la Communauté hellénique de Montréal ont conclu le 28 mars 1989 une Convention en vertu du régime des institutions associées pour que celle-ci dispense l'enseignement aux élèves d'origine ethnique grecque par le biais de l'école Socrates ;

CONSIDÉRANT que la Convention a été renouvelée automatiquement chaque année depuis le 1er juillet 1990 ;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2005

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a succédé aux droits et obligations de la Commission scolaire Taillon le 1er juillet 1998 ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin a adopté une politique d'intégration scolaire des élèves immigrants et d'éducation interculturelle le 24 février 2004 (68-CC-2003-2004) ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin accueille dans ses établissements environ 85% de l'immigration totale de la Montérégie ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin offre des services éducatifs à des élèves de plus d'une centaine d'origines ethniques différentes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux ;

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin avise la Communauté hellénique de Montréal qu'elle met fin à la convention en vertu du régime des institutions associées le 30 juin 2006.

Monsieur Normand Héroux propose l'amendement suivant :

QUE le 30 juin 2006 soit remplacé par le 30 juin 2007.

Pour: 11 Contre : 8 Abstention : 1

Adoptée majoritairement

La présidente appelle le vote sur la proposition principale amendée :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin avise la Communauté hellénique de Montréal qu'elle met fin à la convention en vertu du régime des institutions associées le 30 juin 2007.

Pour : 16 Contre : 1 Abstention : 3

Adoptée majoritairement

32-CC-2055-2006

LOCK-OUT

CONSIDÉRANT l'exercice possible de journées de grève dans les prochaines semaines ;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2005

CONSIDÉRANT que ces arrêts de travail peuvent viser seulement une partie de journée de travail ;

CONSIDÉRANT que dans une telle éventualité, les cours doivent être suspendus toute la journée en raison des contraintes inhérentes à l'organisation scolaire et de la nécessité d'assurer la sécurité des élèves ;

CONSIDÉRANT le préjudice que subiront la commission scolaire et la clientèle qu'elle dessert dans de telles circonstances ;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot ;

SI la commission scolaire reçoit un avis préalable de grève d'un syndicat portant sur une partie de journée seulement, un lock-out d'une journée sera déclaré pour le groupe de personnes salariées représenté par ce syndicat.

LE directeur général de la commission scolaire veille à la mise en œuvre de cette décision en appliquant les dispositions légales pertinentes.

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : 1

Adoptée majoritairement

ASSERMENTATION DES COMMISSAIRES-PARENTS

Le secrétaire général procède à l'assermentation des deux commissaires-parents. Cette déclaration solennelle sera intégrée au registre des procès-verbaux du Conseil des commissaires.

33-CC-2005-2006

COMPOSITION ET MANDAT DU COMITÉ EXÉCUTIF

IL EST PROPOSÉ par madame Colette Larose;

QUE le Comité exécutif soit composé de six(6) commissaires élus au suffrage universel, de la présidente du Conseil des commissaires et des deux(2) commissaires représentant du comité de parents.

QUE le mandat des membres du Comité exécutif soit d'un an.

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2005

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le secrétaire général explique la procédure d'élection.

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Claude Rousseau :

QUE madame Marie-Claire Giguère soit nommée présidente d'élection.

Madame Giguère refuse.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Dépatie :

34-CC-2005-2006

QUE monsieur Denis Roy soit nommé président d'élection.

Adoptée unanimement

35-CC-2005-2006

NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery :

QUE monsieur Michel Parent et monsieur Normand Gravel soient désignés pour agir à titre de scrutateurs.

Adoptée unanimement

MISE EN NOMINATION ET ÉLECTION

Le président d'élection appelle les mises en candidature aux postes de membres du Comité exécutif :

Madame Hélène-Marie Girard propose monsieur Jean-Claude Rousseau
Madame Hélène-Marie Girard propose monsieur Claude Denis
Monsieur Pierre Dominique propose monsieur Jacques Séminaro
Madame Louise Emery propose monsieur Pierre Dominique
Monsieur Jean Létourneau propose monsieur Sylvain Lévesque
Monsieur Serge Mainville propose monsieur Normand Héroux

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2005

Monsieur Serge Mainville propose madame Chantal T. Renaud
Monsieur Serge Mainville propose monsieur Alain Filion
Madame Lucie Désilets propose madame Colette Larose
Monsieur Claude Denis propose monsieur Alain Dépatie
Monsieur Sylvain Lévesque propose monsieur Jean Létourneau
Madame Chantal T. Renaud propose madame Nicole Leblanc
Monsieur Jean Létourneau propose la fin des mises en candidature.

Le président d'élection demande aux candidats s'ils acceptent d'être candidats.

Messieurs Jean-Claude Rousseau, Alain Filion et Alain Dépatie refusent.

Le président d'élection procède à l'élection. Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote.

36-CC-2005-2006

Après le dépouillement des votes, le président d'élection déclare élues les personnes suivantes :

Madame Chantal T. Renaud
Madame Colette Larose
Monsieur Claude Denis
Monsieur Jacques Séminaro
Monsieur Sylvain Lévesque
Monsieur Normand Héroux

37-CC-2005-2006

Monsieur Jean Létourneau propose la destruction des bulletins de vote.

Adoptée unanimement

38-CC-2005-2006

**RÉGIME RÉTROSPECTIF EN CSST – ÉTABLISSEMENT DE LA LIMITE
PAR RÉCLAMATION**

CONSIDÉRANT les caractéristiques du régime rétrospectif de la CSST;

CONSIDÉRANT que le choix de limite doit être confirmé à la CSST au plus tard le 15 décembre 2005;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du Conseil des commissaires à la suite de l'analyse du dossier présentée à la rencontre du Comité de travail du Conseil des commissaires du 22 novembre 2005;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Emery;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2005

QUE le directeur général soit autorisé à signifier à la CSST le choix de 9 fois la limite par réclamation pour l'année 2006.

Adoptée unanimement

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 H 10.

Présidente

Secrétaire général